



Europäisches Patentamt  
European Patent Office  
Office européen des brevets



(11) **EP 0 925 738 B1**

(12) **FASCICULE DE BREVET EUROPEEN**

(45) Date de publication et mention  
de la délivrance du brevet:  
**19.12.2001 Bulletin 2001/51**

(51) Int Cl.7: **A45D 19/02**

(21) Numéro de dépôt: **98402903.3**

(22) Date de dépôt: **20.11.1998**

(54) **Recipient pour le conditionnement d'une composition notamment capillaire en vue de son application sur un support**

Behältnis zum Aufbewahren eines Präparats, insbesondere zur Haarbehandlung, unter Berücksichtigung von dessen Aufbringen auf ein Objekt

Container for storing a product, especially for hair care, with regard to its application to a substrate

(84) Etats contractants désignés:  
**DE ES FR GB IT**

(72) Inventeur: **De Laforcade, Vincent**  
**78120 Rambouillet (FR)**

(30) Priorité: **19.12.1997 FR 9716172**

(74) Mandataire: **Boulard, Denis**  
**L'OREAL-DPI 6 rue Bertrand Sinholle**  
**92585 Clichy Cédex (FR)**

(43) Date de publication de la demande:  
**30.06.1999 Bulletin 1999/26**

(73) Titulaire: **L'OREAL**  
**75008 Paris (FR)**

(56) Documents cités:  
**WO-A-97/09904**                      **DE-A- 3 149 303**  
**DE-U- 9 114 965**                      **FR-A- 1 043 614**  
**US-A- 3 298 561**                      **US-A- 5 551 454**

**EP 0 925 738 B1**

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen, toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

## Description

**[0001]** La présente invention a trait à un récipient, adapté au conditionnement et éventuellement (dans le cas d'une composition résultant d'un mélange) à la préparation d'une composition, en vue de son application sur un support particulier. La présente invention est particulièrement adaptée au conditionnement et à la préparation de compositions, telles que celles utilisées dans le domaine de la coloration capillaire, notamment celles utilisées pour la coloration mèche à mèche des cheveux. D'autres applications peuvent toutefois être envisagées.

**[0002]** Dans le domaine de l'application capillaire, les compositions utilisées sont généralement préparées dans un bol ou une cuvette dont un bord libre délimite une large ouverture. La préparation se fait en mélangeant, au moyen d'une spatule ou de tout autre organe approprié, les différents constituants entrant dans la composition. Typiquement, il s'agit d'un oxydant et d'une crème colorante. Le mélange obtenu est souvent de viscosité relativement élevée. L'expérience montre que la difficulté à l'application de la composition sur les cheveux constitue pour les consommatrices, une source majeure d'insatisfaction. Les problèmes tiennent en particulier à la difficulté d'assurer l'essorage et le dosage précis du produit sur l'applicateur. Une telle opération d'essorage de l'applicateur se fait généralement en frottant l'applicateur contre le bord du bol. Une telle méthode souffre principalement de deux inconvénients : elle est fastidieuse, et implique pour un applicateur à plusieurs faces, de faire passer successivement chacune des faces sur le bord du bol ; en outre l'essorage est de qualité variable, en fonction de la force exercée par l'utilisatrice sur l'applicateur, lorsqu'elle l'essuie sur le bord du bol. Il en résulte alors une application dont les caractéristiques, notamment en termes de quantité de produit appliqué, sont variables. Ceci n'est bien sûr pas satisfaisant.

**[0003]** Des dispositifs d'essorage présentant sensiblement les mêmes inconvénients sont décrits dans les documents US-A-3 298 561 et FR-A-1 043 614. Les dispositifs décrits dans ces deux documents souffrent d'un inconvénient majeur, lié principalement à l'absence de moyens aptes à guider l'applicateur en engagement avec le bord d'essorage. Ainsi, l'essorage est hasardeux et peu reproductible. En outre, l'essorage nécessite plusieurs passages de l'applicateur en engagement avec le bord d'essorage afin d'essorer la totalité de la partie effective de l'applicateur. Enfin, avec certains des modes de réalisation qui y sont décrits, l'organe d'essorage gêne de manière substantielle la mise en contact de l'applicateur avec le produit à prélever.

**[0004]** Aussi, est-ce un des objets de l'invention que de fournir un récipient résolvant en tout ou partie, les problèmes évoqués ci-avant en référence aux dispositifs conventionnels.

**[0005]** C'est en particulier un objet de l'invention que

de fournir un récipient comportant des moyens aptes à assurer un essorage rapide et reproductible d'un applicateur.

**[0006]** C'est un autre objet de l'invention que de fournir un récipient de conception simple, et économique à réaliser.

**[0007]** D'autres objets de l'invention apparaîtront de manière détaillée dans la description qui suit.

**[0008]** Selon l'invention, ces objets sont atteints en réalisant un récipient comportant un corps creux dont un bord libre délimite une ouverture pour le prélèvement, au moyen d'un applicateur, d'une composition contenue à l'intérieur dudit corps, et des moyens pour essorer l'applicateur et doser la quantité de composition prélevée, lesdits moyens d'essorage étant constitués d'un bord d'essorage formant une courbe ouverte au dessus de ladite ouverture, et conformé de sorte que, lors du retrait de l'applicateur hors du récipient, selon un trajet prédéterminé, ledit applicateur soit mis en contact d'essorage, en au moins deux points opposés de sa section transversale, avec ledit bord d'essorage, des moyens étant prévus pour permettre le guidage de l'applicateur selon ledit trajet prédéterminé.

**[0009]** L'applicateur utilisé en combinaison avec le récipient selon la présente invention, comporte généralement un manche pour permettre sa préhension. La section transversale de l'applicateur peut être définie comme étant une section de l'applicateur, perpendiculaire à un axe du manche.

**[0010]** Ainsi, l'essorage de l'applicateur se fait au dessus de l'ouverture du récipient, ce qui permet d'éviter de souiller les bords du récipient. En outre, l'applicateur passe au travers de l'essoreur selon un trajet prédéterminé, ce qui permet d'obtenir un dosage uniforme et reproductible. A chaque prélèvement, l'applicateur est essoré de la même manière et conserve sensiblement la même quantité de produit. L'essorage de l'applicateur, en tout cas de sa partie efficace, est obtenu de manière rapide, par un seul passage contre le bord d'essorage.

**[0011]** Selon un premier mode de réalisation, les moyens d'essorage sont constitués d'un élément plan dont un bord est maintenu au dessus de ladite ouverture, ledit bord présentant une découpe délimitant le bord d'essorage. Avantageusement, le bord d'essorage est disposé au dessus de l'ouverture seulement avant application de la composition, de sorte que celui-ci ne gêne pas la préparation de la composition, lorsque celle-ci résulte d'un mélange de deux ou plusieurs composantes. Avantageusement, le bord d'essorage peut être mis en position d'essorage de façon amovible.

**[0012]** Avantageusement, ledit bord d'essorage est maintenu au dessus de ladite ouverture par pliage de l'élément plan au dessus de ladite ouverture, ledit élément plan formant une seule pièce avec le récipient. A cet effet, on prévoit avantageusement, au niveau de la ligne de pliage, une zone de moindre épaisseur formant une charnière film pour faciliter le pliage.

**[0013]** De manière plus spécifique, le récipient selon

l'invention peut être formé d'une seule pièce, obtenue par thermoformage d'une feuille d'un matériau thermo-plastique, choisi notamment parmi les polyéthylènes, les polypropylènes, les polystyrènes, les chlorures de polyvinyle, les polyéthylènes téréphtalates, les polystyrènes. La technologie de thermoformage est bien connue, et consiste à ramollir par la chaleur une feuille de plastique, à la déformer par application contre un moule, et à la refroidir en position jusqu'à rigidification de celle-ci.

**[0014]** Avantageusement, des moyens sont prévus pour maintenir ledit élément plan en position pliée au dessus de ladite ouverture.

**[0015]** De tels moyens de maintien peuvent comporter un ou plusieurs moyens d'accrochage prévus sur un rebord du récipient (ou sur un bord latéral correspondant de l'élément plan), et aptes à coopérer avec des moyens correspondants prévus sur un bord latéral correspondant de l'élément plan (ou sur un rebord du récipient). Typiquement, on utilise des clips, aptes à venir s'encliqueter par déformation élastique dans des trous correspondants.

**[0016]** Avantageusement encore, le bord d'essorage comporte un fond et une ouverture située sensiblement à l'opposé du fond, les moyens de guidage étant constitués d'une paroi inclinée dudit corps creux, une extrémité inférieure de ladite paroi inclinée étant adjacente au fond du récipient, l'extrémité supérieure de la paroi inclinée étant positionnée sensiblement dans l'alignement du fond du bord d'essorage, le guidage de l'applicateur dans les moyens d'essorage s'effectuant en faisant glisser l'applicateur, lors de son retrait du récipient, sur ladite paroi inclinée.

**[0017]** A titre indicatif, ladite paroi inclinée peut former un angle, avec le fond du corps creux, compris entre 30° et 60°, et de préférence, voisin de 45°.

**[0018]** Selon un mode de réalisation préférentiel, l'applicateur comporte un arrangement rigide à semi rigide, notamment de poils ou de dents. Le guidage de l'applicateur prévu selon la présente invention permet notamment d'éviter toute éclaboussure de produit lors du retrait de l'applicateur. De telles éclaboussures sont inévitables, lorsque l'extrémité libre des dents ou des poils n'est pas positionnée correctement par rapport au bord d'essorage.

**[0019]** La distance entre l'extrémité supérieure et l'extrémité inférieure de la paroi inclinée est de préférence au moins égale à la longueur de la diagonale d'une section latérale de l'applicateur. Ainsi, l'applicateur est guidé sur toute sa longueur dans l'essoreur, avec sa face située en regard de la paroi inclinée, parfaitement essorée.

**[0020]** Selon un mode de réalisation particulier, ledit bord d'essorage forme sensiblement un U. Cette forme n'est donnée qu'à titre indicatif, et dépend bien sûr dans une large mesure du type et de la forme de l'applicateur.

**[0021]** L'applicateur peut être constitué d'une brosse, d'un peigne, ou d'un pinceau, ou d'un applicateur mixte

composé notamment d'un arrangement de poils et de dents.

**[0022]** Le produit peut être un produit d'application capillaire, notamment un produit de coloration.

**[0023]** L'invention consiste, mises à part les dispositions exposées ci-dessus, en un certain nombre d'autres dispositions qui seront explicitées ci-après, à propos d'exemples de réalisation non limitatifs, décrits en référence aux figures annexées, parmi lesquelles :

- les figures 1A-1C illustrent un mode de réalisation possible d'un applicateur utilisé avantageusement en combinaison avec le récipient selon l'invention;
- les figures 2 et 3A-3C représentent différentes vues d'un mode de réalisation préféré du récipient selon l'invention ;et
- les figures 4A-4B illustrent l'utilisation du récipient illustré en référence aux figures 2 et 3A-3C, en combinaison avec un applicateur similaire à celui discuté en référence aux figures 1A-1C.

**[0024]** Les figures 1A-1C auxquelles il est maintenant fait référence représentent de façon schématique, un mode de réalisation d'un applicateur 1 pouvant être utilisé en combinaison avec le récipient selon l'invention. Il est clair que le récipient selon l'invention peut être utilisé avec tout autre type d'applicateur, notamment, un pinceau, une brosse, etc.

**[0025]** A la manière d'une pince, celui-ci est composé de deux parties 2, 3 : l'une 2 portant les moyens d'application 4, l'autre 3 articulée sur la première (autour d'un axe A) de manière à se replier sur celle-ci, et à emprisonner la mèche à traiter, de manière à la maintenir en contact d'application avec les moyens d'application 4.

**[0026]** Le dispositif est d'axe X. Les moyens d'application sont disposés sur l'extrémité libre de la partie 2. Ces moyens d'application sont constitués de deux rangées de dents 5, chacune des rangées étant située de part et d'autre de l'axe X, et s'étendant parallèlement audit axe. Les dents ont une longueur comprise entre 5 mm et 20 mm, et de préférence, entre 10 mm et 15 mm. L'applicateur ainsi défini présente principalement trois faces: deux faces latérales, et une face d'extrémité située à l'opposé du manche. Entre les moyens d'application 4 et l'axe d'articulation A, est prévu un renforcement ou gorge de guidage 6, apte à recevoir un bossage 7 prévu sur une portion correspondante de la seconde partie 3. Ainsi, en passant de la position ouverte à la position fermée, le bossage 7, de profil convexe, entre dans la gorge 6, guidant ainsi le mouvement de repliage de la partie 3 sur la partie 2.

**[0027]** La partie 3 (au moins au niveau de sa partie destinée à venir en regard des moyens d'application) est de largeur légèrement inférieure à l'espacement entre les deux rangées de dents 5, de sorte que, en repliant la partie 2 sur la partie 3, la portion 13, en regard des dents 5, s'engage entre les rangées de dents 5, permet-

tant ainsi d'enfermer une mèche de cheveux entre les deux parties 2, 3 du dispositif. Cette portion 13 définit des moyens de réception, aptes à maintenir la mèche en contact d'application avec les dents 5 du dispositif. Des moyens 9, disposés de manière adjacente aux moyens de réception 13, entre lesdits moyens de réception et le bossage 7 assurent une double fonction. Ces moyens forment d'une part un épaulement 10 apte à empêcher une mèche, prélevée d'une manière décrite plus en détail par la suite, de glisser en direction de la charnière A. Ces moyens forment d'autre part une butée 11 ou méplat apte à limiter l'engagement de la portion 13 entre les rangées de dents 5. Typiquement, cette butée est agencée de manière à permettre une hauteur d'engagement de l'ordre de 5 à 10 mm, laissant ainsi une hauteur libre entre les dents, de l'ordre de 5 à 7 mm. Cette hauteur est suffisante pour permettre de faire coulisser le dispositif le long de la mèche, lorsque celle-ci est disposée entre les dents 5 du dispositif 1.

**[0028]** La partie 3 est de longueur axiale supérieure à la longueur axiale de la partie 2. Ainsi; l'extrémité libre 8 de la partie 3 forme une pointe 12, qui, à la manière d'une "queue de peigne" sera utilisée pour prélever une mèche, et la positionner de façon appropriée par rapport aux moyens d'application 4 et aux moyens de réception 13.

**[0029]** Pour utiliser un tel applicateur, la consommatrice procède de la manière suivante : Après avoir préparé sa composition de coloration, la consommatrice saisit l'applicateur par la partie 3, en maintenant l'applicateur déplié. Elle plonge les moyens d'application 4 dans le mélange, de telle sorte qu'une quantité suffisante de mélange pour une mèche soit tenue entre et autour des dents 5.

**[0030]** Ensuite, la consommatrice sélectionne la mèche qu'elle veut traiter à l'aide de l'extrémité 12, en utilisant exactement comme la queue d'un peigne à queue, ce qui permet une très grande précision dans le choix et la sélection de la mèche, dans sa largeur et sa profondeur. La butée 9 empêche la mèche sélectionnée de glisser plus en avant en direction de la charnière A.

**[0031]** Après cela, la consommatrice referme l'applicateur sur lui-même, en le faisant pivoter autour de l'axe défini par la charnière film A. En position refermée, le bossage 7 pénètre dans la gorge de guidage 6, pour empêcher la formation d'un angle de déviation des axes respectifs des parties 2 et 3, permettant ainsi aux rangées de dents de se positionner précisément de part et d'autre des moyens de réception 13. La mèche est ainsi prisonnière dans l'espace délimité par la surface supportant les dents 5, la surface 13 en regard des dents, et les dents 5 elles-mêmes. La mèche sélectionnée est alors "noyée" à sa racine par le produit de coloration.

**[0032]** Il suffit ensuite très simplement de faire glisser l'applicateur 1 en position fermée vers la pointe de la mèche pour imbiber celle-ci en profondeur, et de façon régulière, de la racine à la pointe. Ce processus est répété autant de fois que l'on souhaite.

**[0033]** Le récipient 20 décrit aux figures 2 et 3A-3B se présente sous forme d'une barquette thermoformée 21, présentant un corps creux 26 dont un bord supérieur 22 délimite une large ouverture 23. Un rebord 24, adjacent audit bord 22, entoure ladite ouverture 23, et se prolonge par une partie repliée vers le bas 25 formant un pied sur trois des faces de la barquette 21. Le corps creux 26 est délimité par deux parois latérales internes 27, 28, deux parois d'extrémité internes 29, 30, et un fond 31. Les parois latérales 27, 28 ainsi qu'une paroi d'extrémité 29 sont sensiblement verticales, et reliées au fond 31 par une portion rayonnée. L'autre paroi d'extrémité 30 est inclinée et forme un angle de l'ordre de 45° par rapport au fond 31. La paroi inclinée 30 est reliée au fond 31 avec un rayon important.

**[0034]** Du côté opposé à la paroi d'extrémité 29, le rebord 24 est relié par une charnière film 35 à une paroi 32 qui, après thermoformage, est rabattue sur l'ouverture 23. En position repliée, le bord libre de la paroi 32 arrive sensiblement au droit de la zone de jonction entre le fond 31 et l'extrémité inférieure de la paroi d'extrémité 30. La paroi 32 est maintenue en position repliée sur l'ouverture 23 par deux clips 33, 34 prévus sur le rebord 24 entourant l'ouverture 23, et aptes à s'engager par déformation élastique dans des trous 41 réalisés de chaque côté de la paroi 32. Un tel arrangement est illustré dans la vue de détail de la figure 3C.

**[0035]** Le bord de la paroi 32, opposé à la charnière film 35 présente une découpe 40 en forme de U, dimensionnée aux dimensions de l'applicateur, notamment en termes de largeur et de profondeur, et dont le bord qui la délimite 39 constitue le bord d'essorage de l'applicateur. Le fond 36 de la découpe 40, situé à l'opposé de l'ouverture 42, est positionné de façon sensiblement tangentielle par rapport à l'extrémité supérieure 37 de la paroi inclinée 30 de sorte que, lorsque l'applicateur est guidé sur la paroi inclinée, avec les extrémités libres des dents en appui sur ladite paroi inclinée (comme représenté à la figure 2), les extrémités libres des dents n'accrochent pas de manière sensible contre le bord d'essorage 39. L'applicateur 1 est, quoique de forme légèrement différente, de conception similaire à la conception de celui décrit en référence aux figures 1A-1C, et ne nécessite par conséquent aucune description supplémentaire. Avantagusement, la distance d séparant les extrémités supérieure 37 et inférieure 38 de la paroi inclinée 30 est sensiblement égale à la longueur D de la diagonale de l'applicateur 1 (voir figure 1B).

**[0036]** Lors de l'utilisation, illustrée aux figures 4A et 4B, l'utilisatrice prépare la composition, en réalisant dans la barquette, notamment au moyen d'une spatule, ou de l'applicateur lui-même, le mélange des différentes composantes la constituant. A ce stade, la paroi 32 est en position dépliée (position représentée en pointillés à la figure 3A), de manière à conférer au récipient l'ouverture maximale. Après réalisation du mélange, elle replie la paroi 32 sur l'ouverture 23, et accroche au moyen des clips 33, 34. Elle trempe ensuite l'applicateur dans

la composition. Après avoir chargé l'applicateur avec le produit, la consommatrice introduit le manche de l'applicateur 1 dans la découpe 40 de l'essoreur, en disposant l'extrémité libre des dents, face au fond 31. Elle tire ensuite l'applicateur vers elle, de manière à sortir l'applicateur de la barquette. Ce faisant, les dents 5 de l'applicateur 1 glissent sur le fond 31 de la barquette 21 (voir figure 4A) et sont ensuite guidées vers l'essoreur par frottement sur le plan incliné. L'applicateur sort de la barquette (figure 4B), et est raclé par le bord d'essorage 39, à la fois sur ses deux faces latérales et sur sa face d'extrémité (définie par l'extrémité libre des dents de l'applicateur). Ainsi qu'il apparaît clairement, en extrayant ainsi l'applicateur, c'est à dire en le faisant glisser sur la paroi inclinée 30, en vue de le faire passer dans l'essoreur, l'applicateur suivra systématiquement un trajet sensiblement identique. Un tel trajet sensiblement identique résulte dans un essorage uniforme de l'applicateur, et identique à chaque passage. L'applicateur est ainsi chargé de façon identique à chaque prélèvement. Après avoir quitté le bord d'essorage 39, l'applicateur est propre et prêt à l'usage. Le surplus de produit retombe depuis le bord d'essorage 39, dans le fond de la barquette.

**[0037]** Le dispositif ainsi réalisé est simple et propre à l'utilisation. Son coût est très peu élevé pour un confort d'utilisation maximal.

**[0038]** Dans les modes de réalisation illustrés, le bord d'essorage est situé sur une extrémité du récipient (en d'autres termes, sur un petit côté de la barquette). Selon une autre forme de réalisation, le bord d'essorage peut être disposé sur un des grands côtés de la barquette. Ainsi, dans le cas d'un applicateur conforme à celui décrit en référence aux figures 1A-1C, l'applicateur peut être passé dans l'essoreur en position repliée, le manche étant disposé sous la paroi inclinée. Dans cette configuration en effet, cette face de la barquette ne comporte pas de pied, ce qui autorise le passage du manche de l'applicateur sous la paroi inclinée. En outre, la paroi inclinée occupe sensiblement toute la largeur de la barquette de façon à ne pas gêner l'introduction du manche sous cette paroi.

**[0039]** Dans la description détaillée qui précède, il a été fait référence à des modes de réalisation préférés de l'invention. Il est évident que des variantes peuvent y être apportées sans s'écarter de l'invention telle que revendiquée ci-après.

## Revendications

1. Récipient (20) comportant un corps creux (26) dont un bord (22) délimite une ouverture (23) pour le prélèvement au moyen d'un applicateur (1), d'une composition (P) contenue à l'intérieur dudit corps, et des moyens (39, 40) pour essorer l'applicateur (1) et doser la quantité de composition prélevée, lesdits moyens d'essorage (32, 39, 40) étant constitués

d'un bord d'essorage (39) formant une courbe ouverte au dessus de ladite ouverture (23), et conformé de sorte que, lors du retrait de l'applicateur hors du récipient, selon un trajet prédéterminé, ledit applicateur (1) soit mis en contact d'essorage, en au moins deux points opposés de sa section transversale, avec ledit bord d'essorage (39), des moyens (30) étant prévus pour permettre le guidage de l'applicateur (1) selon ledit trajet prédéterminé.

2. Récipient selon la revendication 1 **caractérisé en ce que** le bord d'essorage (39) est mis en place au dessus de l'ouverture (23), avant application de la composition (P).

3. Récipient selon la revendication 1 ou 2 **caractérisé en ce que** les moyens d'essorage (32, 39, 40) sont constitués d'un élément plan (32) dont un bord est maintenu au dessus de ladite ouverture, ledit bord présentant une découpe (40) délimitant ledit bord d'essorage (39).

4. Récipient selon la revendication 3 **caractérisé en ce que** ledit bord d'essorage (39) est maintenu au dessus de ladite ouverture par pliage de l'élément plan (32) au dessus de ladite ouverture (23), ledit élément plan (32) formant une seule pièce avec le récipient.

5. Récipient selon l'une des revendications 1 à 4 **caractérisé en ce qu'il** est formé d'une seule pièce obtenue par thermoformage d'une feuille d'un matériau thermoplastique, choisi notamment parmi les polyéthylènes, les polypropylènes, les polystyrènes, les chlorures de polyvinyle, les polyéthylènes téréphtalates, les polystyrènes.

6. Récipient selon la revendication 4 **caractérisé en ce qu'il** comprend en outre des moyens (33, 34, 41) pour maintenir ledit élément plan en position pliée au dessus de ladite ouverture.

7. Récipient selon la revendication 6 **caractérisé en ce que** lesdits moyens de maintien comportent un ou plusieurs moyens d'accrochage (33, 34) prévus sur un rebord (22) du récipient (ou sur un bord latéral correspondant de l'élément plan (32)), et aptes à coopérer avec des moyens correspondants (41) prévus sur un bord latéral correspondant de l'élément plan (32) (ou sur un rebord du récipient).

8. Récipient selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, **caractérisé en ce que** ledit bord d'essorage (39) comporte un fond (36) et une ouverture (42) située sensiblement à l'opposé du fond (36), les moyens de guidage étant constitués d'une paroi inclinée (30) dudit corps creux, une extrémité infé-

rieure (38) de ladite paroi inclinée étant adjacente à un fond (31) du récipient, l'extrémité supérieure (37) de la paroi inclinée étant positionnée sensiblement tangentiellement au fond (36) du bord d'essorage (39), le guidage de l'applicateur dans les moyens d'essorage s'effectuant en faisant glisser l'applicateur (1), lors de son retrait du récipient, sur ladite paroi inclinée (30).

9. Récipient selon la revendication 8 **caractérisé en ce que** ladite paroi inclinée (30) forme un angle, avec le fond (31) du corps creux, compris entre 30° et 60°, et de préférence, voisin de 45°.
10. Récipient selon la revendication 8 ou 9 **caractérisé en ce que** la distance d entre l'extrémité supérieure (37) et l'extrémité inférieure (38) de la paroi inclinée (30) est au moins égale à la longueur D de la diagonale d'une section latérale de l'applicateur (1).
11. Récipient selon l'une quelconque des revendications 1 à 9 **caractérisé en ce que** ledit bord d'essorage (39) forme sensiblement un U.
12. Ensemble comprenant un récipient (20) contenant une composition et un applicateur (1) pour l'application de ladite composition, sous forme d'une brosse d'un peigne ou d'un pinceau, **caractérisé en ce que** le récipient est conforme à l'une quelconque des revendications 1 à 11.
13. Utilisation d'un récipient selon l'une quelconque des revendications 1 à 11 pour le conditionnement d'une composition d'application capillaire, notamment un composition de coloration.

#### Patentansprüche

1. Behälter (20) mit einem Hohlkörper (26), dessen Rand (22) eine Öffnung (23) für die Entnahme einer im Inneren des Körpers enthaltenden Zusammensetzung (P) mit Hilfe eines Applikators (1) begrenzt, und mit Mitteln (39, 40), um den Applikator (1) abzustreifen und die Menge an entnommener Zusammensetzung zu dosieren, wobei die Abstreifmittel (32, 39, 40) aus einem Abstreifrand (39) bestehen, der oberhalb der Öffnung (23) eine offene Krümmung bildet und so ausgebildet ist, daß der Applikator (1) bei seinem Herausziehen aus dem Behälter gemäß einem vorbestimmten Weg an mindestens zwei entgegengesetzten Punkten seines Querschnitts mit dem Abstreifrand (39) in Abstreifkontakt gebracht wird, wobei Mittel (30) zur Führung des Applikators (1) entlang des vorbestimmten Wegs vorgesehen sind.
2. Behälter nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet**

**net, daß** der Abstreifrand (39) vor dem Auftragen der Zusammensetzung (P) oberhalb der Öffnung (23) angeordnet wird.

3. Behälter nach Anspruch 1 oder 2, **dadurch gekennzeichnet, daß** die Abstreifmittel (32, 39, 40) aus einem flachen Element (32) bestehen, von dem ein Rand oberhalb der Öffnung gehalten wird, wobei dieser Rand einen Ausschnitt (40) aufweist, der den Abstreifrand (39) begrenzt.
4. Behälter nach Anspruch 3, **dadurch gekennzeichnet, daß** der Abstreifrand (39) durch Umklappen des flachen Elements (32) oberhalb der Öffnung (23) über der Öffnung gehalten wird, wobei das flache Element (32) aus einem Stück mit dem Behälter besteht.
5. Behälter nach einem der Ansprüche 1 bis 4, **dadurch gekennzeichnet, daß** er aus einem einzigen Stück gebildet wird, das durch Wärmeformen einer Folie aus einem thermoplastischen Material erhalten wird, welches insbesondere aus den Polyethylenen, den Polypropylenen, den Polystyrolen, den Polyvinylchloriden, den Polyethylenterephthalaten ausgewählt wird.
6. Behälter nach Anspruch 4, **dadurch gekennzeichnet, daß** er außerdem Mittel (33, 34, 41) aufweist, um das flache Element oberhalb der Öffnung in umgeklappter Stellung zu halten.
7. Behälter nach Anspruch 6, **dadurch gekennzeichnet, daß** die Haltemittel eines oder mehrere Befestigungsmittel (33, 34) aufweisen, die auf einer Randleiste (22) des Behälters (oder an einem entsprechenden Seitenrand des flachen Elements (32)) vorgesehen sind und mit entsprechenden Mitteln (41) zusammenwirken können, die auf einem entsprechenden Seitenrand des flachen Elements (32) (oder auf einer Randleiste des Behälters) vorgesehen sind.
8. Behälter nach einem der Ansprüche 1 bis 7, **dadurch gekennzeichnet, daß** der Abstreifrand (39) einen Boden (36) und eine Öffnung (42) aufweist, die sich im wesentlichen gegenüber dem Boden (36) befindet, wobei die Führungsmittel aus einer schrägen Wand (30) des Hohlkörpers bestehen, wobei ein unteres Ende (38) der schrägen Wand einem Boden (31) des Behälters benachbart ist, während das obere Ende (37) der schrägen Wand im wesentlichen tangential zum Boden (36) des Abstreifrands (39) positioniert ist, wobei die Führung des Applikators in den Abstreifmitteln dadurch erfolgt, daß der Applikator (1) bei seinem Herausziehen aus dem Behälter auf der schrägen Wand (30) gleitet.

9. Behälter nach Anspruch 8, **dadurch gekennzeichnet, daß** die schräge Wand (30) mit dem Boden (31) des Hohlkörpers einen Winkel bildet, der zwischen 30° und 60°, und vorzugsweise nahe 45° liegt.
10. Behälter nach Anspruch 8 oder 9, **dadurch gekennzeichnet, daß** der Abstand d zwischen dem oberen Ende (37) und dem unteren Ende (38) der schrägen Wand (30) mindestens gleiche der Länge D der Diagonalen eines seitlichen Schnitts des Applikators (1) ist.
11. Behälter nach einem der Ansprüche 1 bis 9, **dadurch gekennzeichnet, daß** der Abstreifrand (39) im wesentlichen ein U bildet.
12. Einheit mit einem eine Zusammensetzung enthaltenden Behälter (20) und einem Applikator (1) zum Auftragen der Zusammensetzung in Form einer Bürste, eines Kamms oder eines Pinsels, **dadurch gekennzeichnet, daß** der Behälter einem der Ansprüche 1 bis 11 entspricht.
13. Verwendung eines Behälters nach einem der Ansprüche 1 bis 11 zur Verpackung einer Zusammensetzung zur Haarbehandlung, insbesondere einer Färbezusammensetzung.

## Claims

1. Container (20) comprising a hollow body (26), one edge (22) of which delimits an opening (23) for withdrawing, using an applicator (1), a composition (P) contained inside the said body, and means (39, 40) for wringing out the applicator (1) and metering the amount of composition withdrawn, the said wringing-out means (32, 39, 40) consisting of a wringing-out edge (39) forming an open curve over the said opening (23) and shaped in such a way that as the applicator is pulled out of the container, along a predetermined path, the said applicator (1) is brought into wringing-out contact, at least at two opposed points of its transverse section, with the said wringing-out edge (39), means (30) being provided to allow the applicator (1) to be guided along the said predetermined path.
2. Container according to Claim 1, **characterized in that** the wringing-out edge (39) is set in place over the opening (23) before the composition (P) is applied.
3. Container according to Claim 1 or 2, **characterized in that** the wringing-out means (32, 39, 40) consist of a flat element (32), one edge of which is held over the said opening, the said edge having a cutout (40) delimiting the said wringing-out edge (39).
4. Container according to Claim 3, **characterized in that** the said wringing-out edge (39) is held over the said opening by folding the flat element (32) over the said opening (23), the said flat element (32) forming a single piece with the container.
5. Container according to one of Claims 1 to 4, **characterized in that** it is formed of a single piece obtained by thermoforming a sheet of a thermoplastic, chosen, in particular, from among polyethylenes, polypropylenes, polystyrenes, polyvinyl chlorides, polyethylene terephthalates and polystyrenes.
6. Container according to Claim 4, **characterized in that** it further comprises means (33, 34, 41) for holding the said flat element in the folded position over the said opening.
7. Container according to Claim 6, **characterized in that** the said holding means comprise one or more catching means (33, 34) provided on a rim (22) of the container (or on a corresponding lateral edge of the flat element (32)), and capable of interacting with corresponding means (41) provided on a corresponding lateral edge of the flat element (32) (or on a rim of the container).
8. Container according to any one of Claims 1 to 7, **characterized in that** the said wringing-out edge (39) comprises a closed end (36) and an opening (42) which is substantially opposite the closed end (36), the guide means consisting of an inclined wall (30) of the said hollow body, a lower end (38) of the said inclined wall being adjacent to the bottom (31) of the container, the upper end (37) of the inclined wall being positioned more or less at a tangent to the closed end (36) of the wringing-out edge (39), the applicator being guided through the wringing-out means by making this applicator (1) slide along the said inclined wall (30) as it is pulled out of the container.
9. Container according to Claim 8, **characterized in that** the said inclined wall (30) forms an angle of between 30° and 60°, and preferably close to 45°, with the bottom (31) of the hollow body.
10. Container according to Claim 8 or 9, **characterized in that** the distance d between the upper end (37) and the lower end (38) of the inclined wall (30) is at least equal to the length D of the diagonal of a lateral section of the applicator (1).
11. Container according to any one of Claims 1 to 9, **characterized in that** the said wringing-out edge (39) is substantially U-shaped.
12. Assembly comprising a container (20) containing a

composition and an applicator (1) for applying the said composition, in the form of a brush, a comb or a paintbrush, **characterized in that** the container is in accordance with any one of Claims 1 to 11.

5

- 13.** Use of a container according to any one of Claims 1 to 11 for packaging a composition to be applied to the hair, especially a dye composition.

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

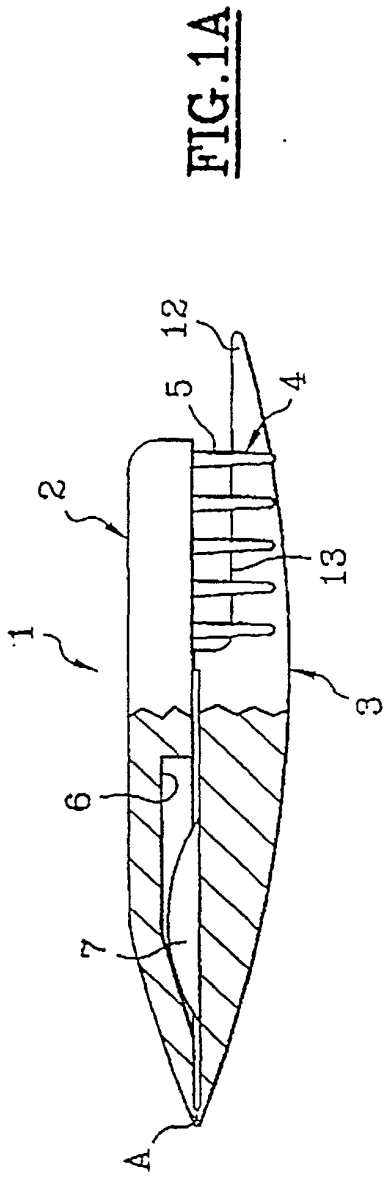


FIG. 1A

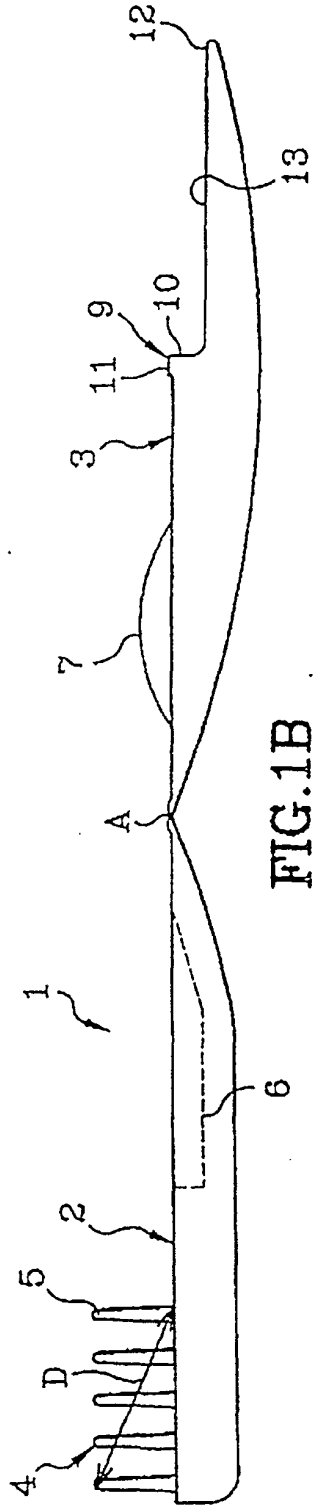


FIG. 1B

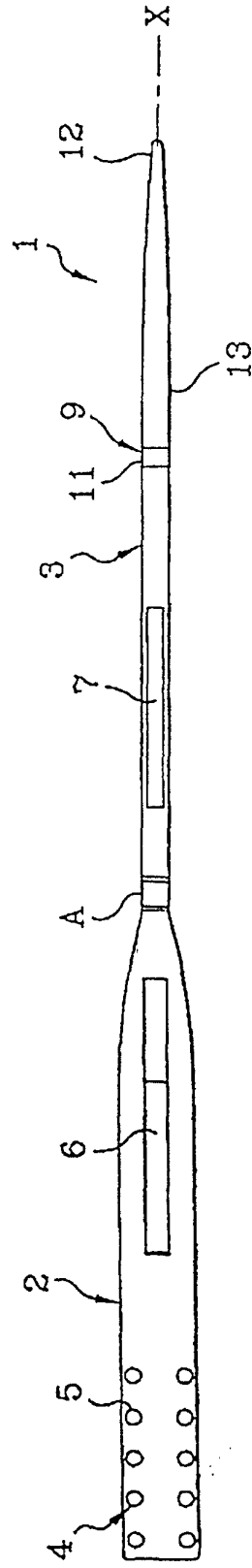
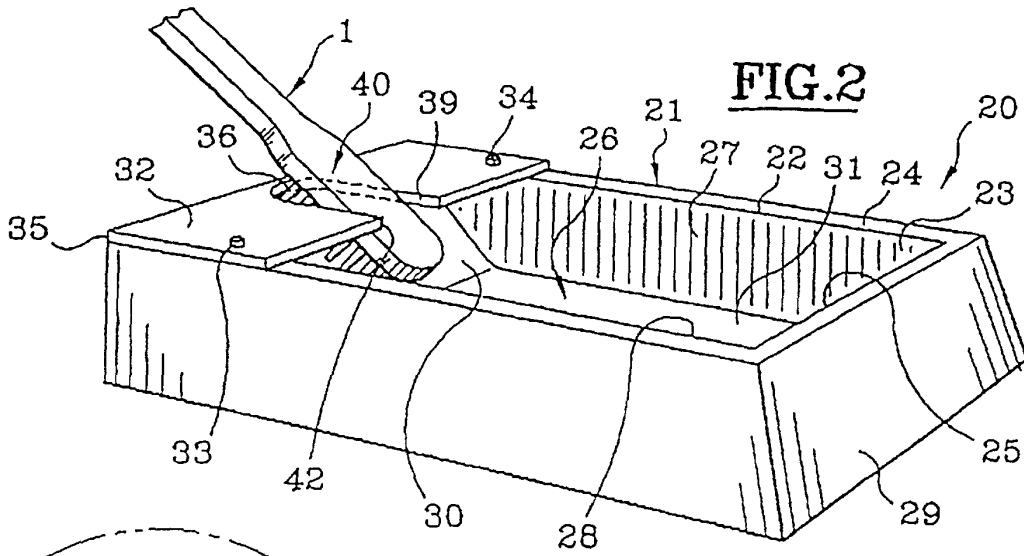
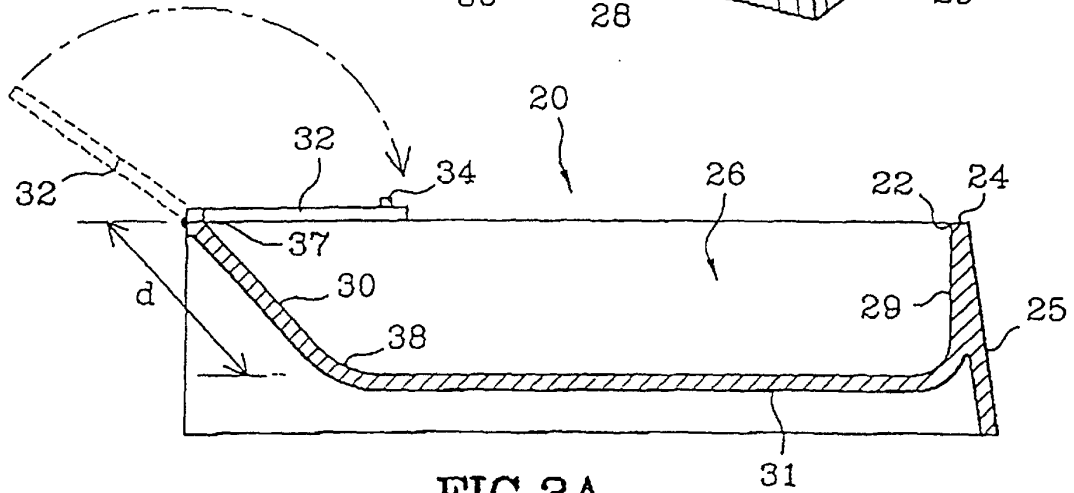


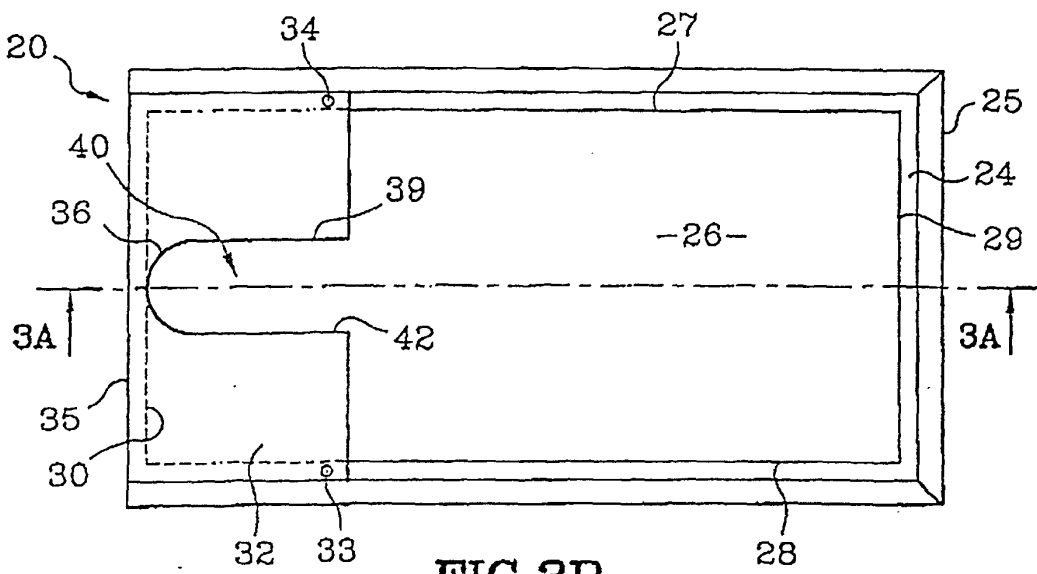
FIG. 1C



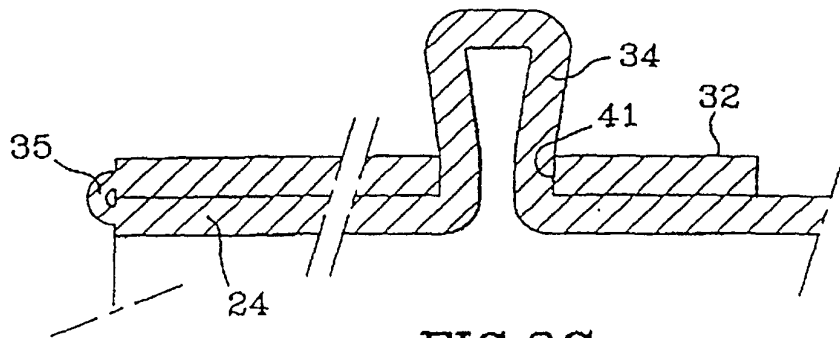
**FIG. 2**



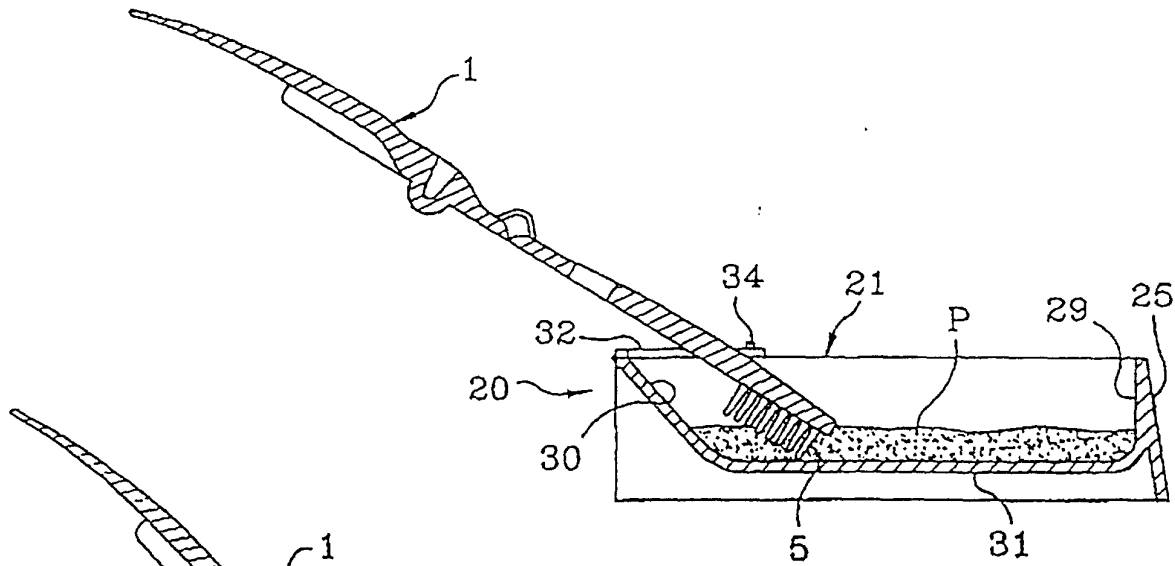
**FIG. 3A**



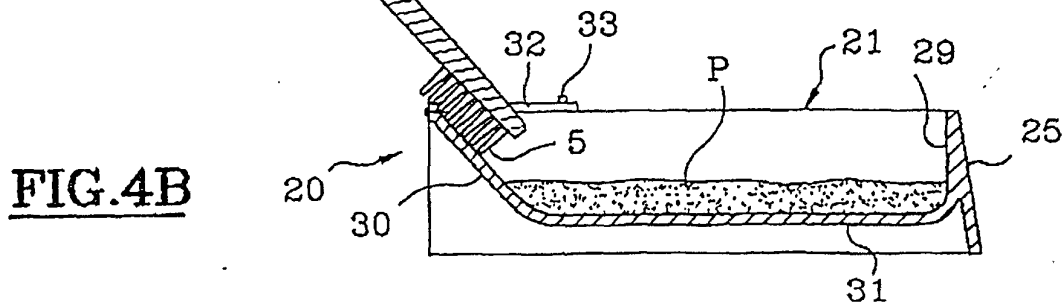
**FIG. 3B**



**FIG. 3C**



**FIG. 4A**



**FIG. 4B**